



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
7 DÉCEMBRE 2016**

---

**Numéro**

DEL 2016.12.07/189

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : TRAVAUX 1**

**Objet :** AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA TOUR, PARTIE BASSE - TRANCHE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Convocation****Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28**Nombre de  
suffrages****exprimés :** 32**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

La partie basse du chemin de la Tour se situe entre l'avenue du Général Barbot et l'avenue du Lautaret.

Cette voie est empruntée à la fois comme itinéraire de desserte locale et de déviation, supportant un trafic important de piétons et de véhicules motorisés, notamment aux heures d'entrées/sorties des établissements scolaires. Ce niveau de trafic sera accru quand la voie de contournement de la ZAC Cœur de ville sera créée et raccordée au chemin de la Tour au niveau de l'ancien stand de tir.

Cette partie du chemin de la Tour se trouve aujourd'hui dans un état très dégradé : il n'y a pas de trottoirs aménagés, l'éclairage public y est vétuste et insuffisant, les places de stationnement n'y sont pas délimitées.

Dans le cadre des travaux réalisés cette année sur l'avenue du Lautaret, une courte section (100m) du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales a été réalisée pour permettre la continuité du réseau construit avenue du Lautaret.

Cependant, le reste de la rue n'est pas équipé d'un réseau similaire. Il apparaît donc nécessaire et urgent de procéder à des travaux d'aménagement qui permettraient de sécuriser la zone, d'en améliorer le confort et l'accessibilité.

Le projet d'aménagement prévoit le partage de la voie entre les différents modes de déplacements avec notamment :

- L'aménagement d'une zone de rencontre qui favorise les piétons en leur donnant la priorité sur tous les autres modes de déplacement et en limitant la vitesse des véhicules à 20km/h ;
- La création de quelques zones localisées de stationnement adaptées aux besoins des riverains
- La continuité du réseau séparatif de collecte des eaux pluviales qui récupère les eaux du Champ de Mars, de l'Avenue Baldenberger, de l'Avenue de la Libération, de l'Avenue du Lautaret et du Chemin de la Tour (partie haute) ;
- La rénovation complète de l'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications et de distribution d'électricité ;

La longueur de la voie (415m) permet de réaliser les travaux en une seule tranche.

Le montant des travaux, qui doivent débiter au printemps 2017 et durer 3 mois, est estimé à 425 000,00 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40,00%)	170 000 € HT
Région (16,47%)	70 000 € HT
Ville (43,53%)	185 000 € HT
Total	425 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

19 DEC. 2016

TRANSMIS LE

19 DEC. 2016

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

